

Formation recyclage personnel – opérateur de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous- section 4 (selon l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à a prévention des risques liés à l'amiante)



Type : Amiante

Lieu : Orléans



OBJECTIFS

Permettre au stagiaire opérateur de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement
Situer les missions, les actions et les responsabilités du stagiaire opérateur de chantier dans le cadre d'une intervention amiante sous section 4

Mettre en œuvre pour toute intervention sous section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement de l'opérateur de chantier
Développer les compétences en prévention de l'opérateur de chantier

PROGRAMME

Evolutions réglementaires
Evolutions techniques
Retours d'expériences de situation de chantier :
Difficultés rencontrées
Solutions mises en place

CONTENU

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur la plate forme pédagogique

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante

Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

Sont notamment visées les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements les procédures d'entrée et de sortie de zone

Connaître le rôle des équipements de protection collective être capable de les utiliser selon les consignes établies

Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement

Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement

Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et

d'élimination des déchets

Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations

MOYENS HUMAINS

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA CENTRE VAL DE LOIRE habilité INRS DU RESEAU ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS / INRS OPPBTP disposant du titre de Formateur à la prévention des risques liés à l'amiante,

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple qui porte notamment sur :

- les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques.
- la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante.
- les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante.
- les moyens de protection.
- les destinataires du mode opératoire.
- Évaluation pratique d'une heure en continu sur la plateforme pédagogique afin de vérifier notamment l'aptitude du stagiaire à :
 - évaluer les risques liés à l'intervention.
 - mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination).
 - gérer l'élimination des déchets amiantés.
 - réagir en cas d'incident/d'accident.
 - mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention

PUBLIC CONCERNÉ

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la

définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

PRÉREQUIS

Le stagiaire devra :

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans.

Transmettre l'attestation de compétence correspondante et en cours de validité délivrée lors de la formation précédente

VALIDATION

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

Cette attestation a une durée de validité de 3 ans.

MODALITÉ D'ANIMATION

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des analyses de pratiques, de dossiers techniques, des activités d'application et des mises en situation, au cours de séances en salle et de mise en œuvre sur le plateau technique.

Vidéoprojecteur, paperboard et connexion internet sont utilisés tout au long de la Formation

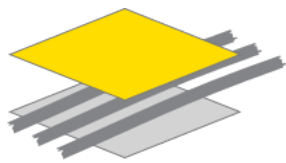
COÛT

300,00 € TTC



NOMBRE DE STAGIAIRES

Maximum : 10 pour un formateur



**BTP CFA
CENTRE-VAL DE LOIRE**

Association régionale des CFA du BTP du Centre-Val de Loire

BTP CFA Centre-Val de Loire est le leader régional de la formation dans le secteur du bâtiment. Forts d'une solide expertise, nous proposons une offre diversifiée et adaptée aux besoins du marché, avec des chiffres clés qui parlent d'eux-mêmes :



9 FILIÈRES DE FORMATION

pour répondre aux différentes exigences de l'industrie



36 MÉTIERS

accessibles, offrant une large palette de compétences et d'opportunités



2651 APPRENANTS

formés, qui deviennent les professionnels compétents de demain au 31/12/2024



221 PERSONNES

en formations continues au 31/12/2024



5 SITES DE FORMATION

stratégiquement répartis sur l'ensemble du territoire Centre-Val de Loire



79% DE RÉUSSITE

aux examens lors de la session 2023, témoignant de la qualité de notre pédagogie

NOS CAMPUS



CHARTRES

4 Rue Vlaminck, 28000 Chartres



CHÂTEAUROUX

16 Avenue Jean Patureau
Francoeur, 36000 Châteauroux



SAINT-PIERRE-DES-CORPS

106 Rue Marcel Cachin, 37700
Saint-Pierre-des-Corps



BLOIS

34 Rue Bernard Darada, 41000 Blois

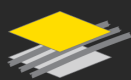


ORLÉANS

79 Rue du Petit Pont, 45000 Orléans

Pédagogie innovante et encadrement de qualité

Les formations se déroulent dans des ateliers équipés de matériel professionnel et dans des salles dotées de supports numériques (e-Learning). Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par des formateurs expérimentés du secteur et des chargés de relations entreprises pour assurer votre insertion professionnelle sur le marché du travail.



**BTP CFA
CENTRE-VAL DE LOIRE**
Association régionale des CFA du BTP du Centre-Val de Loire

REJOIGNEZ-NOUS !

BTP Centre-Val de Loire
Votre partenaire formation de confiance

 0 806 702 701

 5 sites et 1 antenne en région
Centre-Val de Loire

 contact@btpcfa-cvdl.fr

